



---

**Objet : Besoin urgent d'argent d'un proche parent – Attention aux fraudeurs !**

---

La Sûreté du Québec met en garde les citoyens de la région contre un stratagème de fraude. Des malfaiteurs soutirent d'importants montants d'argent à des personnes en se faisant passer pour un parent qui a un besoin urgent d'argent.

Dans ce type de fraude, la victime reçoit l'appel d'un individu prétendument policier ou avocat qui lui dit que son petit-fils, par exemple, se trouve dans une situation d'urgence et qu'il a besoin de lui transmettre de l'argent au plus vite. Souvent, le fraudeur va même se faire passer lui-même pour le petit-fils de la victime. En général, il est question d'un accident, de difficultés éprouvées pour revenir au pays ou d'un besoin d'argent urgent pour payer une caution.

Le fraudeur demandera également à sa victime de ne pas parler de cette demande à un autre membre de la famille et la victime réalisera l'arnaque une fois qu'elle aura transféré une importante somme d'argent.

Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs tentent de mettre de la pression sur leur victime. C'est pourquoi il faut s'assurer de toujours faire les vérifications nécessaires avant de faire confiance à quiconque.

- Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Si un individu prétend agir au nom d'une personne ou d'un organisme, raccrochez et communiquez directement avec cette personne ou cet organisme en utilisant les coordonnées que vous avez.
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.
- Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur le champ), posez-vous des questions, ne lui faites pas confiance.
- Demandez-vous toujours si l'histoire qu'on vous raconte est crédible et avisez d'autres membres de votre famille de la situation.

La Sûreté du Québec invite le public à consulter la section Conseils de son site web au [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca) afin d'en apprendre davantage sur les façons de prévenir la fraude. Le public peut également se procurer *Le petit livre noir de la fraude* en se rendant sur le site web du Bureau de la concurrence au [www.bureaudelaconcurrence.gc.ca](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca).

Si vous croyez avoir été victime de fraude ou si vous êtes témoin d'une fraude, contactez immédiatement votre institution financière pour les aviser ou vérifier l'irrégularité dans vos transactions. Vous pouvez aussi communiquer avec les policiers de la Sûreté du Québec en composant le 310-4141.

**Méfiez-vous de l'urgence de la situation...**